



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires  
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr  
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

---

**Secrétaire général  
Generalsekretär  
Secretary General**

**NOT-22030  
16.05.2022**

Original : FR

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF  
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

---

**Notification du dépositaire**

Liste des lignes ferroviaires CIV  
(Lettre circulaire 7)

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) vous notifie les informations suivantes :

Lors de son adhésion à la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF), qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'Estonie a notamment émis la réserve suivante :

« Conformément à l'article 24 de la Convention et à l'article premier, § 6, des « Règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire des voyageurs » (CIV – Appendice A à la Convention), la République d'Estonie appliquera l'Appendice A à la Convention uniquement aux transports internationaux ferroviaires des voyageurs effectués dans les deux sens sur la ligne ferroviaire Tallin-Tapa-Valga. »

L'Estonie a déposé le 29 avril 2022 un instrument de retrait de cette réserve, signé par la ministre des affaires étrangères de l'Estonie.

En application de l'article premier, § 7, des RU CIV, le retrait de cette réserve prend effet un mois à compter de la date de la présente notification, soit le 16 juin 2022.

En raison du retrait de cette réserve, chapitre « Estonie » de la « Liste des lignes ferroviaires CIV » et la liste des chapitres des lignes ferroviaires CIV sont réédités et annexés.



(Wolfgang Küpper)  
Secrétaire général

**Annexe :**

- Chapitre « Estonie » de la « Liste des lignes ferroviaires CIV » applicable à compter du 16 juin 2022
- Liste des chapitres des lignes ferroviaires CIV applicable à compter du 16 juin 2022

**Copie :**

- **Représentation permanente de la République d'Estonie  
auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Genève**  
Chemin du Petit-Saconnex 28A  
CH - 1209 Genève
- **Comité international des transports ferroviaires (CIT)**  
Secrétariat général  
Weltpoststrasse 20  
CH – 3015 Berne